



Commune de 5330 ASSESSE

PERMIS UNIQUE AVIS Recours - Décision du Gouvernement wallon

Le Collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis unique

A la S.A. ENECO WIND BELGIUM, Chaussée de Huy 120 A à 1300 WAVRE

Pour un établissement sis Rue de Limoy à 5100 ANDOY

Et ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un parc de 2 éoliennes, et la construction d'une cabine de tête ;

N'a pas fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis, la décision de première instance est confirmée, **le permis unique est donc refusé**

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 22/03/2024 au 11/04/2024 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 15h00 et le lundi soir de 15h à 20h

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

A Assesse, le 20/03/2024

W. LAMBERT

Directrice Générale

Pour le Collège communal,



J.-L. MOSSERAY

Bourgmestre